



UNITE DE COORDINATION DES SUBVENTIONS DU
FONDS MONDIAL ET DES PARTENAIRES DE LA LUTTE
CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME

COORDINATION UNIT OF THE GLOBAL FUNDS
AND PARTNERS GRANTS FOR FIGHT AGAINST
AIDS, TUBERCULOSIS AND MALARIA

DECISION N° 0891-7/D/MINSANTE/SG/UCS-FMP/EPM/Nm du

125 JUIL 2025

Portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° D13-109/AONO-PU/MINSANTE/SG/UCS-FMP/CSPM-CNLS/2025 du 15 mars 2025 pour l'acquisition des kits d'équipements de base pour les activités de 1 250 nouveaux ASCp des 48 nouveaux Districts de santé.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
 Vu la loi n°96/03 du 04 janvier 1996 portant Loi-Cadre dans le domaine de la santé ;
 Vu la loi n° 2024/013du 23 décembre 2024 portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2025 ;
 Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement ;
 Vu le décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
 Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 Vu le décret n°2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
 Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
 Vu la Circulaire n° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2025 ;
 Vu l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° D13-109/AONO-PU/MINSANTE/SG/UCS-FMP/CSPM-CNLS/2025 du 15 mars 2025 ;
 Vu la lettre n°002/L/MINSANTE/CSPM-CNLS/SEC/25 du 10juillet 2025 portant proposition d'attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° D13-109/AONO-PU/MINSANTE/SG/UCS-FMP/CSPM-CNLS/2025 du 15 mars 2025.

DECIDE :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 101 alinéa 2 du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, le soumissionnaire ci-dessous est déclaré adjudicataire de l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° D13-109/AONO-PU/MINSANTE/SG/UCS-FMP/CSPM-CNLS/2025 du 15 mars 2025 pour l'acquisition des kits d'équipements de base pour les activités de 1 250 nouveaux ASCp des 48 nouveaux Districts de Santé.

Nom du soumissionnaire	Intitulé	Montant TTC (FCFA)	Délai et lieux de livraison
MBC BUSINESS SERVICES SARL B.P : 1428 Yaoundé Tél. : 694 66 71 58	L'acquisition des kits d'équipements de base pour les activités de 1 250 nouveaux ASCp des 48 nouveaux Districts de Santé	108 875 250	Quarante-cinq (45) dans les dix (10) DRSP

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée suivant la procédure d'urgence, puis communiquée partout où besoin sera./-

Ampliations :

- ✓ MINMAP ;
- ✓ ARMP/JDM ;
- ✓ CSPM/CNLS;
- ✓ GTC/CNLS ;
- ✓ Service des Marchés Publics/MINSANTE ;
- ✓ Intéressé ;
- ✓ Archives/chronos.

Do. M. Moussa Mbodj